

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 22.11.2024

Numéro de version 1

Révision: 19.11.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** **BENZINE PURE 60/95 / LEICHTBENZIN 60/90**
- **Nom commercial supplémentaire:**
- **UFI:** DP16-UKQ7-X109-UQQF
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées**
Catégories d'utilisateurs : Utilisateur professionnel uniquement.
- **Emploi de la substance / de la préparation**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
Ideal Chimic SA
Route de Saint-Julien 34
CH-1227 CAROUGE (GENÈVE)
SWITZERLAND
service@idealchimic.ch
- **Service chargé des renseignements:**
Département "sécurité produits" IDEAL CHIMIC SA Tel: +41 (0)22 307 11 80
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
Centre Suisse d'information Toxicologique - Téléphone 044 251 51 51 - N° d'urgence du CSIT: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou de la préparation**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS08 danger pour la santé

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.
STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS02



GHS07



GHS08



GHS09

(suite page 2)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 22.11.2024

Numéro de version 1

Révision: 19.11.2024

Nom du produit: BENZINE PURE 60/95 / LEICHTBENZIN 60/90

(suite de la page 1)

- **Mention d'avertissement** *Danger*

- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <5% n-hexane

Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics

Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane

- **Mentions de danger**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **Conseils de prudence**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P241 Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage] antidéflagrant.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- **2.3 Autres dangers**

- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT:** Non applicable.

- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Préparations**

- **Description:** Mélange de solvants

- **Composants dangereux:**

Numéro CE: 921-024-6	Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <5% n-hexane ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	≥25-≤100%
Numéro CE: 927-510-4	Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	≥25-≤100%
Numéro CE: 931-254-9	Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	≥25-≤50%

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**

- **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

- **Après inhalation:**

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

- **Après contact avec la peau:**

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

(suite page 3)

CH/FR

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 22.11.2024

Numéro de version 1

Révision: 19.11.2024

Nom du produit: BENZINE PURE 60/95 / LEICHTBENZIN 60/90

(suite de la page 2)

- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
- **Après ingestion:**
Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.
Ne pas faire vomir



Consulter un médecin.

- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** CO₂, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:**
Eau
Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation**
Peut former des mélanges explosifs gaz-air.
Peut être dégagé en cas d'incendie:
Dioxyde de carbone (CO₂)
Monoxyde de carbone (CO)
- **5.3 Conseils aux pompiers**
Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. L'échauffement provoque une élévation de la pression avec risque d'éclatement. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
- **Équipement spécial de sécurité:**
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Porter un vêtement de protection totale.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.
Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.



Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

- Veiller à une ventilation adéquate.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 22.11.2024

Numéro de version 1

Révision: 19.11.2024

Nom du produit: BENZINE PURE 60/95 / LEICHTBENZIN 60/90

(suite de la page 3)

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter la formation d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Tenir à l'abri de la chaleur.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle.
Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Prévoir des sols étanches et résistant aux solvants.
Stocker dans un endroit frais.
- **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· **DNEL**

Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <5% n-hexane

Oral	DNEL, Long terme, Consommateurs	699 mg/kg p.c./jour Effets systémiques à long terme
Dermique	DNEL, Long terme, Travailleurs	733 mg/kg p.c./jour Effets systémiques à long terme
	DNEL, Long terme, Consommateurs	699 mg/kg p.c./jour Effets systémiques à long terme
Inhalatoire	DNEL, Long terme, Travailleurs	2.035 mg/m ³ Effets systémiques à long terme
	DNEL, Long terme, Consommateurs	608 mg/m ³ Effets systémiques à long terme

Hydrocarbures, C7, n-alkanes, isoalkanes, cycliques

Oral	DNEL, Long terme, Travailleurs	149 mg/kg p.c./jour Effets systémiques à long terme
------	--------------------------------	--

(suite page 5)

CH/FR

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 22.11.2024

Numéro de version 1

Révision: 19.11.2024

Nom du produit: BENZINE PURE 60/95 / LEICHTBENZIN 60/90

(suite de la page 4)

Dermique	DNEL, Long terme, Travailleurs	300 mg/kg p.c./jour Effets systémiques à long terme
	DNEL, Long terme, Consommateurs	149 mg/kg p.c./jour Effets systémiques à long terme
Inhalatoire	DNEL, Long terme, Travailleurs	2.085 mg/m ³ Effets systémiques à long terme
	DNEL, Long terme, Consommateurs	477 mg/m ³ Effets systémiques à long terme
Hydrocarbures, C6, isoalkanes, <5% n-hexane		
Oral	DNEL, Long terme, Consommateurs	1.301 mg/kg p.c./jour Effets systémiques à long terme
Dermique	DNEL, Long terme, Travailleurs	13.964 mg/kg p.c./jour Effets systémiques à long terme
	DNEL, Long terme, Consommateurs	1.377 mg/kg p.c./jour Effets systémiques à long terme
Inhalatoire	DNEL, Long terme, Travailleurs	5.306 mg/m ³ Effets systémiques à long terme
	DNEL, Long terme, Consommateurs	1.131 mg/m ³ Effets systémiques à long terme

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Equipement de protection individuel:**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· **Protection respiratoire:**



En cas de vapeur / aérosol utiliser un appareil de protection respiratoire.

Filtre A

· **Protection des mains:**

Gants de protection

Gants résistant aux solvants

Gants résistant aux produits chimiques (EN374)

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

(suite page 6)

CH/FR

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 22.11.2024

Numéro de version 1

Révision: 19.11.2024

Nom du produit: BENZINE PURE 60/95 / LEICHTBENZIN 60/90

(suite de la page 5)

Lunette de protection conforme à EN166

· **Protection du corps:** Vêtement de protection résistant aux solvants

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· Aspect:

· **Forme:** Liquide· **Couleur:** Incolore· **Odeur:** Caractéristique· **Seuil olfactif:** Non déterminé.· **valeur du pH:** Non déterminé.

· Changement d'état

· **Point de fusion/point de congélation:** Non déterminé.· **Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:** 60-100 °C· **Point d'éclair** <-20 °C· **Inflammabilité** Facilement inflammable.· **Température d'auto-inflammabilité:** >200 °C· **Température de décomposition:** Non déterminé.· **Température d'inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.· **Propriétés explosives:** Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

· Limites d'explosion:

· **Inférieure:** 0,6 Vol %· **Supérieure:** 7,4 Vol %· **Pression de vapeur:** Non déterminé.· **Densité à 20 °C:** 0,69 g/cm³· **Densité relative** Non déterminé.· **Densité de vapeur:** Non déterminé.· **Taux d'évaporation:** Non déterminé.

· Solubilité dans/miscibilité avec

· **l'eau:** Pas ou peu miscible· **Coefficient de partage: n-octanol/eau:** Non déterminé.

· Viscosité:

· **Dynamique:** Non déterminé.· **Cinématique:** Non déterminé.

· Teneur en solvants:

· **VOC (CE)** 100,00 %· **VOCV (CH)** 100,00 %

· **9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.2 Stabilité chimique

· **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.

· **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Formation de mélanges gazeux explosifs au contact de l'air.

· **10.4 Conditions à éviter** Chaleur, flammes et étincelles.

· **10.5 Matières/Substances incompatibles:** acides et oxydants forts

· 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Monoxyde de carbone

Dioxyde de carbone

CH/FR

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 22.11.2024

Numéro de version 1

Révision: 19.11.2024

Nom du produit: BENZINE PURE 60/95 / LEICHTBENZIN 60/90

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <5% n-hexane

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat) (OECD401)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat) (OECD402)
Inhalatoire	LC50/4h	>20 mg/l (rat) (OECD403)

Hydrocarbures, C7, n-alkanes, isoalkanes, cycliques

Oral	LD50	>5.840 mg/kg (rat) (OECD401) <i>L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.</i>
Dermique	LD50	>2.920 mg/kg (rat) (OECD402) <i>L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.</i>
Inhalatoire	LC50/4h	>23,3 mg/l (rat) (OECD403) <i>L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.</i>

Hydrocarbures, C6, isoalkanes, <5% n-hexane

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat) (OECD401)
Dermique	LD50	>3.000 mg/kg (rat) (OECD402)
Inhalatoire	LC50/4h	>20 mg/l (rat) (OECD403)

- **Effet primaire d'irritation:**

Hydrocarbures, C6, isoalkanes, <5% n-hexane

Effet d'irritation de la peau	Irritation	(OECD404) Irritation légère de la peau
Effet d'irritation des yeux	Irritation	(OECD405) Irritation légère des yeux

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Provoque une irritation cutanée.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**

- **Toxicité aquatique:**

Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <5% n-hexane

LC50/96h	11,4 mg/l (Truite arc-en-ciel) (OECD203)
----------	--

(suite page 8)

CH/FR

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 22.11.2024

Numéro de version 1

Révision: 19.11.2024

Nom du produit: BENZINE PURE 60/95 / LEICHTBENZIN 60/90

(suite de la page 7)

EC50/72h	30 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD201)
EC50/48h	3 mg/l (Daphnia magna (Grande daphnie)) (OECD202)
NOEC	0,17 mg/l (Daphnia magna (Grande daphnie))
LOEC	0,32 mg/l (Daphnia magna (Grande daphnie))

Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics

LC50/96h	13,4 mg/l (Truite arc-en-ciel)
EC50/72h	10-30 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.
EC50/48h	3 mg/l (Daphnia magna (Grande daphnie)) L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.
NOEC	0,17 mg/l (Daphnia magna (Grande daphnie)) L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.
NOEL/72h	10 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane

EC50/72h	55 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) L'information donnée est basée sur des résultats de tests ou des données obtenues d'un produit comparable.
EC50/48h	mg/l (Daphnia magna (Grande daphnie))
NOEL/72h	30 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)

· 12.2 Persistance et dégradabilité
Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <5% n-hexane

Biodégradabilité	81 % (OECD301F) Facilement biodégradable. L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.
------------------	---

Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics

Biodégradabilité	98 % (OECD301F) Facilement biodégradable.L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.
------------------	---

Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane

Biodégradabilité	98 % (OECD301F) Facilement biodégradable.L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.
------------------	---

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation

log P(o/w) >3
Peut s'accumuler dans les organismes.

· 12.4 Mobilité dans le sol

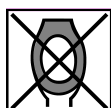
Sol : Le produit est insoluble et flotte sur l'eau.
Air : Le produit s'évapore facilement.

· Effets écotoxiques:

· **Remarque:** Toxique chez les poissons.

· **Autres indications écologiques:**

· **Indications générales:**



Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Toxique pour les organismes aquatiques.

Concentré ou dilué, aucun produit chimique et/ou eau de rinçage ne devrait être déversé dans les eaux claires/eaux de pluie.

(suite page 9)

CH/FR

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 22.11.2024

Numéro de version 1

Révision: 19.11.2024

Nom du produit: BENZINE PURE 60/95 / LEICHTBENZIN 60/90

(suite de la page 8)

- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Doit être acheminé vers une installation d'incinération autorisée pour déchets toxiques, conformément aux prescriptions sur les déchets toxiques.

- **Code déchet:**
N° Code déchets VEVA/OMoD (CH)
07 07 04

- **Catalogue européen des déchets**

HP3	Inflammable
HP4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires
HP5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration
HP14	Écotoxique

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU**
- **ADR, IMDG, IATA** UN3295

- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- **ADR** 3295 HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A., DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
- **IMDG** HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S. (Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane), MARINE POLLUTANT
- **IATA** HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S.

- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

- **ADR, IMDG**



- **Classe** 3 Liquides inflammables.
- **Étiquette** 3

(suite page 10)

CH/FR

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 22.11.2024

Numéro de version 1

Révision: 19.11.2024

Nom du produit: BENZINE PURE 60/95 / LEICHTBENZIN 60/90

(suite de la page 9)

· IATA



· **Class** 3 Liquides inflammables.
· **Label** 3

· **14.4 Groupe d'emballage**
· **ADR, IMDG, IATA** II

· **14.5 Dangers pour l'environnement:** Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : Hydrocarbures, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, Hydrocarbures, C6, isoalkanes, <5% n-hexane

· **Marine Pollutant:** Oui
Signe conventionnel (poisson et arbre)

· **Marquage spécial (ADR):** Signe conventionnel (poisson et arbre)

· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Attention: Liquides inflammables.

· **Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):** 33
· **No EMS:** F-E,S-D
· **Stowage Category** B

· **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC** Non applicable.

· **Indications complémentaires de transport:**

· **ADR**
· **Quantités limitées (LQ)** 1L
· **Quantités exceptées (EQ)** Code: E2
Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml

· **Catégorie de transport** 2
· **Code de restriction en tunnels** D/E

· **IMDG**
· **Limited quantities (LQ)** 1L
· **Excepted quantities (EQ)** Code: E2
Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

· **"Règlement type" de l'ONU:** UN 3295 HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A. 3, II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables.
822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

· **Directive 2012/18/UE**
· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

(suite page 11)

CH/FR

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 22.11.2024

Numéro de version 1

Révision: 19.11.2024

Nom du produit: BENZINE PURE 60/95 / LEICHTBENZIN 60/90

(suite de la page 10)

- **Catégorie SEVESO**
E2 Danger pour l'environnement aquatique
P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 200 t**
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t**
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

· **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

· **Prescriptions nationales:**

- **Classement des liquides pouvant polluer les eaux:** classe A (Classification propre)
- **VOC (CE)** 100,00 %
- **VOCV (CH)** 100,00 %
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Restriction de l'utilisation recommandée.**

Catégories d'utilisateurs : Utilisateur professionnel uniquement.

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Service établissant la fiche technique:** Département sécurité du produit

· **Contact:**

Ideal Chemic SA

Département Sécurité & Législation

+41 (0)22 307 11 80

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 22.11.2024

Numéro de version 1

Révision: 19.11.2024

Nom du produit: BENZINE PURE 60/95 / LEICHTBENZIN 60/90

(suite de la page 11)

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

· Information supplémentaire:

Les fiches de données de sécurité doivent être adaptées :

- *en cas de nouvelles informations importantes concernant une substance ou la préparation.*
- *lorsque la classification harmonisée change dans l'UE ou en Suisse, ou lorsqu'un produit est classé pour la première fois*
- *En présence de nouvelles informations concernant des résultats de processus d'autorisation ou de restriction.*

Une fiche de sécurité ne possède pas de date d'expiration et doit être considérée comme conforme (selon les normes en vigueur au moment de son élaboration) indépendamment de sa date de révision.

CH/FR